



Le jeudi 18 aout

## Burkini: pour Philippe Laurent, la France doit "entreprendre une thérapie collective"



**Retour sur la polémique qui agite l'opinion publique actuellement, celle sur le burkini. Quelle vision en ont les maires de France. Éléments de réponse avec Philippe Laurent, de l'AMF.**

Plusieurs maires de communes françaises, balnéaires notamment, ont pris un arrêté afin d'interdire le burkini sur les plages. Après le CCIF (Collectif contre l'islamophobie en France) qui veut attaquer tous les arrêtés municipaux interdisant le "burkini", le tribunal administratif de Nice, a été saisi d'un nouveau recours déposé par la Ligue des droits de l'homme (LDH) contre l'arrêté municipal pris par le maire de Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes). Me Spinosi, l'avocat qui a déposé ce recours souligne "l'atteinte portée à plusieurs libertés fondamentales", dont celle de manifester ses convictions religieuses, de se vêtir – cette dernière devant être considérée comme faisant partie de la liberté d'expression – et d'aller et venir.

Me Spinosi affirme aussi que le "principe de laïcité" ne peut justifier l'interdiction du burkini, celui-ci étant strictement défini par la loi, qui ne vise pas le port d'un signe religieux dans l'espace public, à l'exception de la dissimulation du visage. Ce maillot de bain, qui couvre la tête de la femme qui le porte, tout en laissant visible son visage, défraie la chronique depuis plusieurs jours. "Comme chacun le sait, à Sceaux, il n'y a pas de plages" explique Philippe Laurent, maire UDI de cette ville d'Ile-de-France, et secrétaire général de l'Association des Maires de France.

"Le maire prend une décision en fonction d'un certain nombre de critères, et notamment le respect de l'ordre public. On ne peut pas généraliser l'affaire, il faut que ce soit caractérisé" ajoute-t-il, précisant que "chaque situation peut être différente", et qu'à titre personnel, il ne prendrait pas cet arrêté.

Le maire de Sceaux met donc en avant le respect de l'ordre public, plus que le principe moral du burkini. "Sur le plan du droit, les choses sont claires" explique-t-il notamment. Philippe Laurent ajoute cependant que cette polémique "dit des choses qui ne sont pas très positives", en ce qui concerne l'état d'esprit des Français. "On surestime les réactions de nos compatriotes. Il faut que l'on revienne au droit et à un débat plus apaisé" lance-t-il également.

Cette polémique est telle qu'elle fait réagir à l'étranger. Récemment, Le ministre de l'Intérieur italien juge inappropriée, voire dangereuse, toute mesure d'interdiction du port du burkini. Pour Philippe Laurent, certains autres peuples que la France ont des réactions beaucoup plus apaisées. "Ils ont une posture beaucoup plus libérale" ajoute-t-il. Le secrétaire général de l'AMF conclut en affirmant que la France doit entreprendre une thérapie sur ces questions.